

**JOURNÉE
PORTES
OUVERTES**

**ANIMATIONS
TOUT PUBLIC**

adaptées aux
enfants

3 JUILLET 2022
DE 10 À 17H30

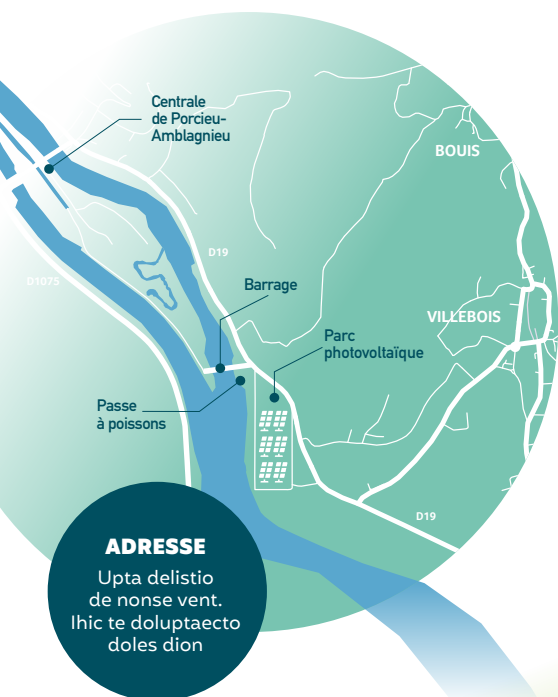
DÉCOUVREZ LA
PASSE À POISSONS
DE **VILLEBOIS**

CNR

A quoi sert une passe à poissons ?

CNR, premier producteur français d'électricité 100 % renouvelable, transforme l'énergie de l'eau, du vent et du soleil pour accélérer la transition écologique des territoires.

Prendre en compte la biodiversité est une seconde nature pour CNR. Aussi, elle a construit cette passe à poissons au droit du barrage de Villebois qui permet aux espèces piscicoles de circuler sur un linéaire de cours d'eau supérieur à 100 km entre d'une part le barrage de Pierre-Bénite à l'aval de Lyon et d'autre part l'usine de Brégnier-Cordon et le barrage de Champagneux sur le Rhône naturel de Brégnier-Cordon à l'amont. Ce dispositif de franchissement leur redonne accès à de nouvelles zones de nourrissage et de reproduction et participe ainsi à la recolonisation du fleuve et de ses affluents.

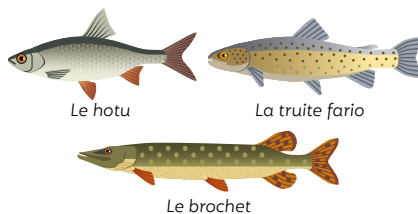


ADRESSE

Upta delstio
de nonse vent.
lhic te doluptaecto
doles dion

Quels poissons l'empruntent ?

Cette passe favorise les déplacements de l'ensemble des espèces de poissons du Haut-Rhône, dont la truite fario, le hotu ou le brochet. Elle est équipée d'un dispositif amovible de vidéo-comptage qui filme les poissons passant devant un fond lumineux. Les vidéos sont ensuite analysées par des spécialistes pour déterminer les espèces, l'âge, la taille et le nombre d'individus.



Les animations proposées

- **CNR** : visite guidée de la passe à poissons pour comprendre son fonctionnement
- **Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Bugey-Genevois** : découverte du fonctionnement d'un aménagement hydroélectrique
- **Apiculteur bugiste** : explications sur le rôle des abeilles, sentinelles de l'environnement, sur notre planète
- **Fédération Départementale de Pêche de l'Ain et AAPPMA** : découverte de l'activité de pêche et des espèces emblématiques du Haut-Rhône



Ce projet a bénéficié du soutien financier de l'AERMC à hauteur de 40 %.